

Direction de la Commande Publique

Sous-Direction des achats

Service Prospective & Performance des achats

Demande de Sourcing

Gestion d'un futur pôle environnemental à La Seyne sur mer (Var)

**REFERENCEMENT D'OPERATEURS
ECONOMIQUES ISSUS DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**PRESENTATION DU PROJET ET RECHERCHE DE
SOLUTIONS**

Vous êtes invités par la DIRECTION DE LA STRATEGIE, DU PILOTAGE ET DE L'EVALUATION DE L'ACHAT de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à participer à une démarche d'échanges préalables (sourcing).

Les échanges préalables sont réalisés sous la forme de simples échanges d'informations dématérialisés et/ou dans le cadre de rencontres commerciales (en présentiel ou en distanciel) organisées par l'acheteur. Les opérateurs économiques souhaitant participer au sourcing sont libres de choisir la forme de leur réponse (échanges d'informations écrites et/ou rencontres commerciales).

Pour ce faire, l'acheteur communique aux opérateurs économiques, ci-après (voir page 8), un questionnaire auquel ils apportent leurs réponses. Les opérateurs économiques peuvent également adresser à l'acheteur tout élément qu'ils jugent utiles pour compléter leurs réponses (plaquette commerciale, descriptif, organisation, références...).

Durant les rencontres commerciales, les opérateurs économiques peuvent présenter leurs réponses. Elles devront être adressées à l'acheteur à l'issue de la rencontre commerciale. Les opérateurs économiques peuvent enfin adresser leurs éléments de réponse, éventuellement accompagnés des plaquettes de présentation, des fiches descriptives ou tout autre document qu'elles jugent opportun de confier à l'acheteur préalablement à la date de rencontre fixée avec l'acheteur (voir planning prévisionnel en pages 8 et 9), à l'adresse suivante : lpellen@metropoletpm.fr

L'acheteur invite les opérateurs économiques souhaitant participer à ces échanges préalables à télécharger et prendre connaissance du « **Mode d'emploi du sourcing** ».

LE PROJET D'ACHAT

Le projet d'achat est exposé ci-après dans son contexte. Les attentes de la collectivité sont exprimées sous forme de thématiques/questions à partir desquelles les échanges préalables seront réalisés.

Le projet dans ses grandes lignes :

La Métropole TPM souhaite confier la gestion d'un futur pôle environnemental constitué d'une déchèterie et d'un bâtiment de réemploi situé à La Seyne sur mer à une structure de l'ESS. Les associations et les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, telles que définies par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, sont sollicitées dans le cadre de ce sourcing.

Les structures sont :

Les associations, les coopératives, les mutuelles ou unions relevant du code de la mutualité ou du code des assurances, les fondations, les sociétés commerciales qui

recherchent une utilité sociale et qui, selon leurs statuts, remplissent les conditions définies à l'article 1 de la loi 2014-856 relative à l'Economie Sociale et Solidaire.

Contexte du projet d'achat :

Depuis le 1er janvier 2017, la collecte des déchets ménagers, jusqu'alors gérée par les communes, est devenue une compétence métropolitaine.

Ce transfert intervient dans le cadre de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et concerne la collecte et le tri des déchets des 12 communes du territoire.

La prévention et la collecte sont gérées par la direction de la Collecte et de la Valorisation des Déchets et du Développement Durable et le traitement est transféré au SITTOMAT. Le SITTOMAT et la Métropole se répartissent la gestion des bas de quai : le Sittomat a passé les marchés publics de transport et de traitement des déchets stockés dans les bennes de bas de quai et les agents commandités par la Métropole commandent le passage des entreprises qui évacuent les bennes sur un logiciel spécifique. Le Sittomat a passé des conventions avec tous les éco organismes en convention avec l'Etat dans le cadre des filières REP.

La Métropole possède 10 déchetteries et 2 aires de déchets verts.

La déchèterie de la Seyne sur Mer se situe en zone d'habitat dense, en centre-ville, ce qui crée des nuisances visuelles, olfactives, sonores et de circulation.

Son emplacement ne permet pas un agrandissement ou même une réorganisation spatiale ou tout simplement une mise aux normes réglementaires et environnementales. Avec l'ouverture du site à l'ensemble des administrés métropolitains, il devient urgent de proposer un équipement plus adapté.

Le projet :

Ainsi, face aux enjeux environnementaux, à la volonté de créer un équipement exemplaire en termes de Développement Durable, accessible depuis un axe routier, il est envisagé de créer un nouvel établissement dans lequel seront aménagés d'une part une déchèterie et d'autre part un espace de dépôt, réparation et animation. La vente d'objets se fera dans un espace loué par MTPM et dédié à la ressourcerie de La Seyne. Cet espace de vente sera situé dans une des communes limitrophes de La Seyne.

Le terrain : la Métropole Toulon Provence Méditerranée a acquis un terrain (ex société LAFARGE), cadastré section AD 6 et 20, d'une superficie de 5 309 m², sis 635 Avenue Estienne d'Orves, quartier Gai Versant.

La parcelle est située à proximité de la voie départementale 18 permettant un accès sécurisé par un carrefour aménagé, desservant la zone d'activités Brégaillon.



Au sud et à l'ouest du site se situent des zones d'habitation et au nord et à l'est une zone d'activité économique.



La Métropole souhaite rompre avec les concepts de déchèteries telles qu'elles ont pu être construites depuis les 30 dernières années. Elle souhaite avec cet équipement contemporain, participer au changement de regard des consommateurs/usagers sur le déchet pour glisser d'une économie linéaire vers une économie circulaire. La prévention de la production des déchets sera ainsi, au cœur du projet en promouvant le réemploi des produits, la hiérarchie des modes de production des déchets, la réutilisation, le recyclage ou à défaut, la valorisation, dans un objectif d'amélioration de ses performances en matière de valorisation énergétique.

Les fonctions et missions :

L'établissement est administré par un prestataire unique dans le cadre d'un marché public avec la possibilité pour le prestataire de proposer des co-traitants ou (et) des sous-traitants.

Déchèterie

La déchèterie est un lieu d'apport volontaire ouvert au public et dont les fonctionnalités sont les suivantes :

- Fonction d'accueil et réception du public : les employés devront toujours avoir une tenue propre, être accueillant et courtois. Un Contrôle du droit d'accès est réalisé à l'entrée.

- Fonction d'information sur le fonctionnement du Pôle Environnemental (déchèterie ressourcerie) avec notamment :
 - Orientation vers les bennes adaptées aux apports de tous les entrants
 - Surveillance du tri effectué par les usagers
 - Aide au déchargement des usagers sur demande
 - Veiller à ce que la signalétique représentant les déchets admis à l'emplacement des bennes soit toujours présente et lisible.
 - Faire appliquer le « Règlement Intérieur des déchetteries de la Métropole » qu'il veillera à afficher au vu du public.
- Fonction médiation : les employés sauront faire preuve de fermeté si nécessaire, tout en sachant maintenir le calme dès lors que la situation tendrait à se dégrader. Ils seront aptes à gérer de manière efficace les situations de crise.
- Fonction gestion du lieu :
 - Nettoyage des abords du quai, des espaces de séparation entre les bennes, des accès véhicules, ainsi que du périmètre total du Pôle de valorisation.
 - Veiller à la non dégradation des installations et veiller en particulier à ce que les véhicules des administrés ou des prestataires présents sur le site n'endommagent pas les équipements au cours de leur manœuvre.
 - Rangement et nettoyage du local de réception
 - Tenue de la main courante du Pôle de valorisation mentionnant les problèmes d'exploitation, les incidents, les usagers refusés et les raisons de ces refus.
 - Gestion de l'évacuation des bennes et de tous les réceptacles du Pôle de valorisation
 - Ouverture et fermeture de l'équipement conformément aux jours et heures d'accès.
 - Compactage des bennes avec respect des tonnages minimum et maximum définis par le SITTOMAT.
 - Broyage des déchets verts dans un broyeur installé sur le site

- Trier, broyer et recharger dans les bennes 15 ou 30 m³ mises à disposition, après broyage les déchets verts emmenés par l'ensemble des usagers (Particuliers, professionnels et services techniques) du site et posés à même le sol au sein d'une alvéole dédiée.
- Fonction articulation avec la ressourcerie : Sélection des objets et matière intéressants pour la ressourcerie, orientation du public vers la ressourcerie selon les objets amenés.

Ressourcerie

Si le déchet est une ressource, il ne se jette plus, il peut être réemployé, transformé, réparé, donné, prêté et valorisé. Ce concept repose sur la création d'un pôle d'activité et de services qui regrouperait les fonctionnalités suivantes :

- un lieu de sensibilisation, d'information, de formation, d'éducation à l'environnement,
- la création d'un lien social, échanges de savoirs et savoir-faire, échanges de bonnes pratiques,
- un lieu de proposition des services déconcentrés de la Métropole (impression des cartes d'accès à la déchèterie, location de broyeurs individuels, ...)
- un lieu de réemploi, de réutilisation dans sa fonctionnalité première ou toute forme innovante, créative et artistique,
- un lieu de partage : économie de fonctionnalité, l'utilisateur loue un bien pour une durée limitée,
- un lieu de réparation : services permettant l'allongement de la durée de vie des objets. Création d'événements temporaires autour de la réparation « café bricolage ou « café repair » (entrée libre où les outils et matériels sont mis à la disposition d'utilisateur pour réparer un bien d'équipement) sous le regard et les conseils « d'experts bricoleurs »,
- un lieu d'expérimentation : saisir les opportunités locales, tester des nouvelles idées.
- un lieu de transparence : le déchet n'est plus caché, il devient accessible, - un lieu de formation ou d'apprentissage du public
- Un lieu dans lequel les agents seront formés à des métiers nouveaux (en déchèterie, savoir orienter un objet vers la ressourcerie par exemple).

La ressourcerie est un lieu ouvert et propice pour nouer des partenariats avec toutes les parties prenantes : milieu associatifs, l'Economie Sociale et Solidaire, les collectivités, les partenaires institutionnels. L'organisme gestionnaire sera sollicité pour développer de l'animation, l'organisation d'expositions, de l'événementiel dans des thématiques déchets mais plus largement dans le domaine de la préservation de l'environnement, à l'occasion par exemple des salons organisés par la Métropole.

L'objectif de ce concept est de mettre en cohérence cet équipement avec les missions de la métropole :

- cohérence avec l'engagement de TPM dans l'économie circulaire,
- cohérence avec le respect de la hiérarchie des modes de traitement :

- a) prévention (réemploi, réutilisation)
- b) recyclage (matière, organique)
- c) valorisation énergétique.

Les finalités sont :

- apporter un service de qualité et innovant,
- tester de nouvelles formes de tri et de recyclage,
- changer les comportements vis-à-vis du « déchets ».

Description technique et répartition des charges financières :

Le projet consiste en la création d'un centre d'apport volontaire (déchèterie) et d'une ressourcerie sur l'ancien site LAFARGE sis Avenue d'Estienne d'Orves à La Seyne sur Mer, comportant :

- La construction de 10 quais de PAV. Les flux déposés sont les déchets verts broyés sur place, le bois, la ferraille, les encombrants en mélange, le carton, les meubles, les gravats (2 bennes), le plâtre, les D3E, les DMS et DDS.
- La construction d'un bâtiment ressourcerie en deux niveaux. Un rez-de-chaussée destiné au tri et stockage des produits. A l'étage, en R+1, se trouvent les bureaux mais également les lieux d'échanges et de réparation, l'espace polyvalent accueillant les conférences, le « repair café », le lieu de formation ou d'éducation à l'environnement.... Au total la surface est de 1000 m2 environ (500 x 2).
- La construction d'un petit bâtiment d'accueil à l'entrée de l'établissement
- La construction d'une enceinte affectée au dépôt de certains déchets (D3E, DDS et DMS)

La vente des objets et matériels n'est pas faite sur place. Le futur gestionnaire de l'établissement acheminera les marchandises issues de la ressourcerie vers le (les lieux) de vente des associations de son réseau et vers l'espace de vente mis à disposition gracieuse par la Métropole.

La déchèterie et la ressourcerie sont mis à la disposition du prestataire sans contrepartie financière (pas de loyer) Pour la ressourcerie, l'équipement des locaux (machines, mobilier, rangements, etc) sont à la charge du gestionnaire, ainsi que les frais de fonctionnement des locaux (électricité, eau, etc...) et les véhicules et les frais afférents.

Sécurisation du site :

En tant qu'équipement public, le site sera clôturé et fermé par un portail de sorte qu'en dehors des heures d'ouverture (en journée) aucune utilisation ne soit possible.

Les tonnages attendus (estimation pour information) :

Les apports actuels sur la déchèterie de La Seyne sont issus des apports volontaires des habitants de la Métropole et des collectes en porte à porte d'encombrants et de déchets verts. De 2021 à 2023, les tonnages annuels de la déchèterie actuelle de la Seyne sont :

Encombrants : 1800 tonnes environ

D3E : 107 tonnes environ

Textile : 19 tonnes

Les flux de jeux, jouets, articles de sport et loisir bricolage et jardin, meubles sont indifférenciés et compris dans les encombrants.

Les attentes de la collectivité :

Le but du sourcing est d'informer et consulter les opérateurs économiques du projet et de ses exigences afin de préparer la passation d'un marché public. Les questions portent sur la gestion d'une ressourcerie et l'articulation avec la gestion de la déchèterie.

A ce titre, la Métropole souhaite disposer des réponses aux interrogations suivantes :

- Quelles sont les expériences des opérateurs économiques référencés dans ce segment d'achat, pour la réalisation des missions et fonctions de cette prestation (ou de prestations similaires) et quelle vision ont-ils de ce projet (objectifs, organisation, moyens ...) ?
- Quelles seraient leurs principales craintes pour répondre à une consultation publique sur ce projet ?
- Comment fonctionne la structure et est-elle en mesure de gérer les espaces déchèterie, ressourcerie et magasin du projet (espaces de vente et de stockage, réparation, moyens techniques et humains) ?
- Concernant le personnel à recruter pour le projet, quel besoin en ressources humaines supplémentaires identifie-t-elle et comment les finance-t-elle ?
- Quel est le process pratiqué pour le réemploi et les indicateurs d'évaluation utilisés ?
- La structure a-t-elle la volonté et la capacité à travailler en réseau avec d'autres structures du réemploi ?
- Quels procédés de gestion des flux et de traçabilité des flux sont utilisés par la structure ?
- Quels types d'évènements sont organisés par la structure pour la sensibilisation, la formation, l'éducation au développement durable ?

- Compte tenu des éléments restant à financer sur la ressourcerie, quelles sont les conditions d'atteinte de l'équilibre financier et le délai d'atteinte de cet équilibre (à dire d'expert) ?
- Dans ce cadre, quelle surface de magasin est nécessaire et quelles sont les idées de la structure pour dynamiser les ventes ?

Le planning des échanges préalables

Les opérateurs économiques souhaitant échanger avec l'acheteur dans le cadre de rencontres commerciales organisées dans ses locaux du doivent se faire connaître avant **le 15 mai 2024** en prenant contact par mail à l'adresse suivante : lpellen@metropoletpm.fr

Les rencontres commerciales sont planifiées aux dates mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les entreprises communiqueront à l'acheteur le(s) créneau(x) préférentiel(s).

Dates programmées	Créneaux horaires
Le 21 mai	De 10h00 à 12h00
	De 14h00 à 16h00
Le 23 mai	De 10h00 à 12h00
	De 14h00 à 16h00
Le 28 mai	De 10h00 à 12h00
	De 14h00 à 16h00
Le 30 mai	De 10h00 à 12h00
	De 14h00 à 16h00
Le 4 juin	De 10h00 à 12h00
	De 14h00 à 16h00

Contact(s) de l'entreprise :

Contact

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Présence à la rencontre commerciale : Oui Non

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Présence à la rencontre commerciale : Oui Non